

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 14 décembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL  
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN  
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent:

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Création d'un nouveau quartier « Corniche »**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les Comités de Quartiers sont en place depuis l'année dernière. Ils ont été créés par délibération du 16 juillet 2008.

Le découpage en quartiers avait été réalisé en s'appuyant sur la répartition des habitants par bureaux de vote.

Ainsi, pour la Corniche, il n'y a pas un quartier, mais deux : « Socoa Corniche » et « Croix des Bouquets ». On se rend compte que les problématiques de ces deux quartiers sont bien différentes, ce qui ne permet pas d'aborder les problèmes spécifiques rencontrés par les habitants de la Corniche. Il est souhaitable qu'une seule instance puisse avoir une vision d'ensemble.

En effet, les études sur l'agropastoralisme, la situation « d'espace remarquable classé », la fête de la Corniche, le droit de préemption du conservatoire du littoral, tout cela est très spécifique à la Corniche.

Il est donc nécessaire de créer un quartier « Corniche » à part entière. Ainsi, il sera plus aisé de tenir informés les habitants des projets les concernant, et de recueillir leurs observations. La commission Développement Durable, réunie le 12 novembre, a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la création de ce nouveau quartier dénommé « Corniche ».

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :